

## Contrat du produit Recouvrement

entre

**MediData AG**, Platz 6, 6039 Root D4

ci-après dénommée «MediData»

et

la **partie contractante**

ci-après dénommée la «partie contractante»

### 1. Objet du contrat

Le présent contrat de produit régit la relation contractuelle entre la partie contractante et MediData pour le produit Recouvrement. Le produit Recouvrement permet à la partie contractante de faire recouvrer des créances impayées par une société de recouvrement. La prestation est assurée par le partenaire de recouvrement de MediData et mise à la disposition de la partie contractante via le réseau MediData de MediData. Le réseau MediData est une plateforme d'échange de données qui garantit un échange de données fiable et sûr entre les participant-e-s au réseau MediData.

Le contrat de participant-e sous-jacent et ses composantes font partie intégrante du présent contrat. En cas de contradiction entre les différentes dispositions, c'est l'ordre de priorité défini dans le contrat de participant-e qui s'applique.

### 2. Prestations de MediData

MediData assure la remise des créances impayées ainsi que la communication subséquente de la partie contractante avec le partenaire de recouvrement via des interfaces électroniques. MediData ne participe pas au processus de recouvrement et n'en est pas responsable.

MediData fournit à la partie contractante des prestations conformément à la description du produit sur le site web de MediData.

Pour les questions spécifiques aux créances de la partie contractante ainsi que pour les questions du patient / de la patiente, le partenaire de recouvrement se tient à disposition conformément à l'édition en vigueur de son contrat de niveau de service. Le service client de MediData traite les questions techniques conformément à l'édition en vigueur du contrat de niveau de service (MediData SLA).

### 1. Obligations de la partie contractante

Dès que le présent contrat du produit Recouvrement, le contrat de recouvrement entre le partenaire de recouvrement et la partie contractante ainsi que la cession sont signés, la partie contractante est connectée au réseau MediData et au système du partenaire de recouvrement. Une condition préalable à la signature de ce contrat est en outre l'obtention du produit Décompte de prestations du réseau MediData.

Il est de la responsabilité exclusive de la partie contractante de s'assurer qu'elle utilise le produit Recouvrement conformément à la loi. Elle doit notamment respecter à tout moment les obligations de secret professionnel qui lui sont éventuellement applicables.

### 3. Protection des données

Les données de la partie contractante transmises pour le décompte de prestations peuvent contenir des données personnelles sensibles au sens de la loi fédérale sur la protection des données (LPD). C'est pourquoi MediData n'envoie au partenaire de recouvrement que les données nécessaires au processus de recouvrement. MediData supprime irrévocablement les données transmises pour le recouvrement après expiration du délai de 2 ans prescrit par la loi.

### 4. Prix du produit

Les conditions applicables sont celles du contrat de recouvrement avec le partenaire de recouvrement ainsi que les dispositions tarifaires en vigueur publiées sur le site web de MediData. MediData et le partenaire de recouvrement établissent chacun un décompte séparé avec la partie contractante pour le produit Recouvrement.

### 5. Garantie et responsabilité

La partie contractante est responsable des dommages causés par l'utilisation abusive de l'offre d'informations et de prestations de MediData et de ses partenaires de recouvrement.

---

Lieu, date

---

Prénom Nom, fonction (partie contractante)

---

Signature